



# CPF : Qui veut gagner 90 euros ?

Dans quelques jours, la transformation de votre DIF en CPF ne sera plus possible, vous avez jusqu'au 30 juin !!! Lors de cette transformation de DIF en euros, vous allez devoir fournir une attestation ou un bulletin de salaire afin de justifier votre cumul de droit. Par contre, dans notre convention collective, nous pouvions cumuler 21H par an avec un plafond à 126H.

Problème : Le site du CPF limite la saisie à 120H, donc vous allez potentiellement perdre 90 euros. Afin de rectifier tout cela, votre syndicat SUD a saisi la Caisse des Dépôts et Consignations. Vous devez donc : une fois les 120h saisies sur le site internet avec l'attestation employeur jointe, il faut cliquer sur :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/contact>

Puis sélectionner le motif « Saisie de mes heures DIF »

Dans le corps du message, bien préciser les heures en plus à créditer + mettre le lien de l'accord

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/article/KALIARTI000005853164/?idConteneur=KALICONT000005635550](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000005853164/?idConteneur=KALICONT000005635550)

Voici un message type :

Bonjour, au niveau de notre convention collective (Prestataires de Services du secteur Tertiaire) nous avons un accord permettant d'obtenir jusqu'à 126H de DIF et donc il me manque 6H dans ma saisie des heures de DIF pour alimenter mon CPF. L'attestation que j'ai due fournir le démontre. Voici le lien de l'accord de la convention collective et notamment son article 2.1 qui traite du sujet.

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/article/KALIARTI000005853164/?idConteneur=KALICONT000005635550](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/article/KALIARTI000005853164/?idConteneur=KALICONT000005635550)

Merci de votre compréhension.

Cordialement

**Pour relire notre tract d'explication sur le passage du DIF au CPF :**  
**<http://www.sudptt.org/centresappels/IMG/pdf/DIFV2.pdf>**

**Attention : vous avez jusqu'au 30 juin !!!**

Pour contacter le syndicat SUD-Solidaires  
 Mail du syndicat: [sudp2st@gmail.com](mailto:sudp2st@gmail.com)  
 Facebook : @centresdappelssud